

La 1<sup>ère</sup> bourse aquariophile et terrariophilie organisée par des BTS DATR le à

# Règlement de la bourse aux poissons et reptiles Exposants/Vendeurs

samedi 16 février

Salle Louis Aragon, Saint Florent sur Cher (18400)

**Clôture définitive des inscriptions le 20 Janvier.**

Pour les vendeurs nous mettons en place un système de tickets, les acheteurs reçoivent pour chaque achat un ticket donné par le vendeur qui par la suite passe en caisse centrale pour payer, nous gardons 10 % de la vente ce qui finance l'emplacement.

Table : 165cm/80cm

6h à 8h30 : Accueil/installation des participants

Entrée de la salle uniquement autorisée aux exposants, aux bénévoles et organisateurs

Chaque participant devra avoir terminé son installation pour 8h30.

Ouverture au public : 9h -18h

A partir de 18h : rangement.

Pour le respect des visiteurs, les exposants ne pourront vider leurs bacs et quitter la bourse avant la clôture fixée à 18h.

## **Conditions de vente**

La revente des poissons n'est autorisée que par des professionnels qui devront se faire connaître à leur inscription.

Lors de son inscription, chaque vendeur s'engage à fournir la liste complète des espèces soumises à la vente.

Les noms des espèces vendues devront être clairement mentionnés sur les bacs, le prix de vente devra être indiqué pour chaque espèce proposée.

Seuls les poissons et plantes parfaitement sains et de taille suffisante seront admis.

Les organisateur se réserve le droit de faire retirer de la vente tout élément ne correspondant pas à leurs attentes.

Seuls les exposants ayant réservé une table sont autorisés à vendre. Les prix et transactions sont parfaitement libres. Les organisateurs ne prendront aucun parti en cas de conflit entre acheteurs et vendeurs. La loi ne prévoit aucune garantie sur les animaux, l'acquéreur est entièrement responsable de son animal une fois la transaction faite.

Tout vendeur peut faire un refus de vente s'il estime en son âme et conscience que l'animal ne sera pas maintenu dans de bonnes conditions.

Nous encourageons cette pratique et demandons aux vendeurs de faire passer le bien-être de l'animal avant tout. Les animaux vendus doivent être en bonne santé, tout animal visiblement affaibli, malade ou parasité devra être retiré de la vente.

## **Contrôle à l'ouverture**

Avant l'ouverture du salon, les stands seront contrôlés par les organisateurs pour s'assurer du respect des espèces présentés, de l'état sanitaire des animaux.

Le respect du bien être animal sera également évalué, adaptez donc le présentoir au gabarit des animaux.

Tout animal présentant des doutes se verra retiré de la vente. L'affichage des prix et le nom de l'animal est obligatoire pour chaque spécimen.

## **.Acceptation du règlement et responsabilité**

Toute personne présente dans l'enceinte de la bourse est considérée comme ayant lu ces conditions et les accepte sans restrictions.

En cas de fraude, les organisateurs déclinent toute responsabilité, les fraudeurs devront assumer seuls les conséquences de leurs actes auprès des autorités.

Tout exposant ne respectant pas le présent règlement se verra expulsé de l'enceinte de la bourse sans remboursement.

Contact :

Mail : [projet.aquariophilie@gmail.com](mailto:projet.aquariophilie@gmail.com)

Tel : 06 02 63 81 50